

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



MINI-BASKET

2018-2019

Révisée en date du 9 novembre 2018

1. Composition des équipes

1.1. Les équipes féminines et masculines de chaque établissement d'enseignement seront formées de 8 joueurs minimum et 15 joueurs maximum (ou plus en rotation).

1.2. Un joueur peut jouer seulement pour une équipe, peu importe la division.

2. Formule de rencontre :

2.1. Chaque équipe jouera 2 parties par journée d'activité.

2.2. Si une équipe n'a pas le nombre minimum de participants par équipe, alors celle-ci perd automatiquement le match par forfait, mais peut quand même jouer dans l'intervalle de temps qui lui était alloué.

3. Durée des parties :

3.1. La durée des parties sera de 4 quarts de 8 minutes non chronométrées avec une pause d'une minute entre les quarts et de 5 minutes à la demie.

3.2. Si le résultat est nul à l'expiration du 4^e quart, le jeu doit être arrêté immédiatement et les deux équipes recevront 1 point au classement.

3.3. Pour le Championnat régional seulement, si le résultat est nul à l'expiration du 4^e quart, une prolongation de 3 minutes sera accordée.

4. Règle de participation :

4.1. Participation maximale : Aucun joueur ne peut prendre part à plus de deux quarts complets ou l'équivalent, au cours des trois premiers quarts.

4.2. Participation minimale : Tout joueur doit participer activement à l'équivalent d'un quart complet au cours des trois premiers quarts d'un match.

4.3. Aucune substitution libre n'est permise durant les trois premiers quarts d'un match. Les substitutions doivent être effectuées au début d'un quart et\ou lors de l'arrêt obligatoire du jeu à quatre minutes. La substitution libre sera permise au cours du quatrième quart.

5. Déroulement des matchs :

5.1. La défensive d'homme à homme, tel que décrit par la FBBQ est obligatoire.

Le mi-terrain sera appliqué en tout temps pour toutes les catégories, sauf la division 2 - masculin et féminin. La division 2 (masculin et féminin) peut jouer une pression sur tout le terrain sauf lors des matchs où il y a un écart de plus de 20 points où elle devra jouer mi-terrain.

5.2. Le ballon officiel doit être de grosseur 6.

5.3. Les lancers de 3 points ne sont pas autorisés au mini-basket.

6. Sanctions :

6.1.

1re infraction :	Avertissement
2e infraction :	1re faute technique à l'entraîneur
3e infraction :	2e faute technique à l'entraîneur
4e infraction :	L'équipe perd par forfait

6.2 Dans les cas d'entre-deux, sauf lors des débuts de chaque mi-temps, la procédure de possession alternée sera appliquée.

6.3 La pénalité (situation de boni) est administrée à partir de la 5e faute d'équipe à chaque quart, la pénalité est de 2 lancers.

7. Écart :

7.1. Dès qu'un écart de 30 points sépare les deux équipes en présence, le pointage n'apparaîtra plus sur le tableau indicateur jusqu'à la fin du quart. Cependant, la feuille de match continuera à suivre le pointage de la partie.

7.2. À partir du 4e quart, dès qu'il y a 50 points séparant les deux équipes, l'entraîneur de l'équipe tirant de l'arrière peut demander l'arrêt de la rencontre à tout instant.

7.3. Lors de la saisie des résultats, un écart maximal de 50 points devra apparaître.

8. Classement des équipes :

Partie gagnée : 2 points

Partie nulle : 1 point

Partie perdue : 0 point

Partie forfait : 0 point et l'équipe perd 0 à 20.

9. Règlements :

9.1. Les règlements officiels du basketball de « FIBA », incluant les amendements de la FBBQ seront employés.

9.2. Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.

